



L'Organisme de Formation Culinarys Conseils

N° de déclaration d'activité : 93 84 02956 84

N° TVA : FR9650166317300026

50, Chemin de Massillargues, 84000, Avignon

Tél. : +33(0) 9 64 14 20 42

Email : [culinarysconseils@orange.fr](mailto:culinarysconseils@orange.fr)

## MENTIONS D'UN PROGRAMME DE FORMATION

Il est indispensable que le programme de formation se présente sur papier à en-tête :

Le programme d'une action de Formation doit impérativement comporter les informations suivantes pour pouvoir être finançable sur la contribution à la Formation Professionnelle Continue (application des articles L.900-2 et R. 950- 4 du Code du Travail et de la norme AFNOR XF50-760)

**DÉSIGNATION/TITRE DE LA FORMATION :** Intitulé

**DATES DE LA FORMATION :** date de la Formation au choix du client en considération de planning d'OF Culinarys Conseils

**LIEUX DE LA FORMATION :** directement dans les locaux des clients

**PRÉ- REQUIS D'ACCÈS À LA FORMATION :** à qui s'adresse le Formation, quelles sont les compétences ou les connaissances nécessaires pour suivre le stage-Formation ? Indiquer ici le cas échéant l'existence d'une évaluation en amont du stage.

Il doit :

- avoir le statut de « salarié, apprentie CDD, CDI, saisonnier » de l'entreprise ;
- être identifié (poste/fonction concerné) et en cohérence avec les objectifs pédagogiques.

**MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION :** L'accès à la Formation peut être initiée, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié. Dans chaque cas, les dispositifs mobilisés sont différents. Les actions de formation peuvent être organisées sous la forme d'un parcours comprenant, outre les séquences de formation, le positionnement pédagogique, l'évaluation et l'accompagnement de la personne qui suit la formation et permettant d'adapter le programme et les modalités de déroulement de la formation (modalité introduite par l'article 82 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels).

**OBJECTIFS DE LA FORMATION :** L'objectif pédagogique, c'est « ce que l'apprenant sera capable de faire à l'issue de la formation ». Il concerne donc les apprentissages, tandis que l'objectif opérationnel a pour objet les transferts visés en situation professionnelle. L'objectif pédagogique est un incontournable de la formation de formateurs, un élément essentiel du « contrat » entre le formateur et ses apprenants

**DURÉE DE LA FORMATION :** La durée de la formation doit être en cohérence avec l'objectif pédagogique visé, le contenu de la formation ainsi que les moyens pédagogiques et d'organisation mis en œuvre. Elle doit être précisée en heures. La durée est une condition de mise en œuvre essentielle. 2j – 14h; 3j – 21 h ; 4j – 28h; 5j – 35h.

**NOMBRE MINIMUM ET MAXIMUM DE STAGIAIRES PAR SESSION :** 1 – 10

**PROGRAMME DE LA FORMATION et LE CONTENU DE LA FORMATION :**

Le contenu doit faire apparaître « un programme précis, détaillé et séquencé, tant en termes de durée, que de modalité, en cohérence avec l'objectif proposé » (Cf. Circulaire DGEFP N°2006/35 du 14/1106).

**MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :** les sessions de formation ne sont pas construites sous la forme d'interventions magistrales. Afin de donner le maximum de sens à l'action de formation et de garantir un véritable ancrage des apports dans la pratique quotidienne des personnes concernées, les formateurs s'appuient tout au long de l'action sur l'expression de leurs expériences et de leurs questionnements.

Nos formations sont donc des formations actives avec des exercices pratiques et des échanges sur les aspects concrets du quotidien des stagiaires. Il ne s'agit pas de plaquer artificiellement de la théorie sur une réalité mais bien de partir de la réalité pour apprendre, évoluer.

L'approche pédagogique est non didactique mais vivante au sens où les exemples qui sont utilisés viennent des participants eux-mêmes, où les thèmes sont abordés sous l'angle « terrain » et où les échanges sont facilités par les intervenants eux-mêmes.

Par souci d'efficacité, et pour compléter l'aspect professionnel et technique de ces formations, les intervenants utilisent des outils pédagogiques pratiques :

- Apports théoriques et pratiques
- Études de cas concrets, mises en situation
- Conceptualisation d'une démarche et d'outils
- Ateliers
- Échanges et partage d'expériences de terrain
- Exercices
- Réflexions en groupe
- Méthodes à dominante participative et active
- Apports méthodologiques
- Travail en binôme
- Échanges sur les pratiques
- Jeux et expérimentations d'exercices
- Exercices de communication
- Élaboration d'outils de mise en pratique immédiate de la formation

Et pour prolonger la formation :

- Un document de synthèse est distribué aux participants
- Un support pédagogique est remis à chaque participant
- Ainsi que des outils concrets, lorsque la formation s'y prête

**MODALITÉS D'ÉVALUATION D'ATTEINTE DES ONJECTIFS DE LA FORMATION :**

Il ne s'agit pas d'apprécier ici le degré de satisfaction des stagiaires mais de décrire le processus d'évaluation de l'action de formation permettant d'en mesurer l'efficacité pour les bénéficiaires. Il doit prévoir un suivi de la progression pédagogique des stagiaires tout au long de la formation et notamment les documents permettant d'analyser les résultats et de mesurer les acquis (rapports, synthèses, compte-rendu, QCM, QUIZ,...).

**FORMALISATION Á L'ISSUE DE LA FORMATION (CERTIFICAT, ATTESTATION...)**